

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 septembre 2015

L'an deux mille, le 11 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 07/09/2015

Présents : MM. GUILLAUME, FUSTIER, LAMARTINE, PIREYRE, PODEVIN, REYNARD, SOBCZAK et Mmes PEYRON, CASSAGNE.

Mme ROUSSET Michelle a donné pouvoir à M. GUILLAUME Gérard

Mme PLOS Josiane a donné pouvoir à M. LAMARTINE Sylvain

Mme RAYNAUD Amandine a donné pouvoir à Mme CASSAGNE Christelle

M. PELLETIER François a donné pouvoir à M. SOBCZAK Laurent

Secrétaire de séance : Mme PEYRON Florence

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2015

1- M. le Maire demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour établi, en ajoutant un point supplémentaire N°1 **Agenda d'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public**. Un bilan a été fait avec la DDT. Un agenda des travaux à effectuer sur 3 ans a été établi et doit être remis avant fin septembre. Une dérogation doit être demandée pour l'église et une mesure compensatoire pour l'installation d'une sonnette extérieure à l'entrée de la mairie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2- **Assainissement à « Serpanoux » - Consultation des bureaux d'étude** :

Demande d'autorisation pour lancer la consultation des bureaux d'étude qui établiront un cahier des charges et proposeront le meilleur choix d'après les critères définis avec la Commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3- **Eclairage d'accès à l'école** :

Trois solutions sont proposées :

a) Un candélabre solaire ce qui éviterait un raccordement électrique

b) Raccordement à l'éclairage public

c) Installation d'un spot au-dessus de la chaufferie avec raccordement au circuit électrique de l'école.

Les solutions a) ou b) sont estimées à 6000 euros pour la Commune. Le Conseil Municipal demande que la solution c) certainement moins onéreuse soit étudiée.

4- **Tarif pour la location de la salle des associations** :

Une demande de location temporaire de la salle des associations a été faite à la mairie pour une activité commerciale.

Un montant de 50 euros est proposé et accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5- **Cimetière : Projet d'agrandissement et inventaire** :

Il est nécessaire d'agrandir le cimetière. Une étude doit être faite dans ce sens. En parallèle, une action sur les concessions abandonnées sera menée.

6- **Bilan Rentrée Scolaire** :

Effectifs :	Isserteaux	PS	17	Montmorin	CP/CE1	24
		MS/GS	21		CE1/CE2	22
					CM1/CM2	23

Total : 107 élèves

TAPS : Nouveauté le TAÏ CHI, les activités Musique/Magie, Sport, Art plastique et Calligraphie sont maintenues jusqu'à décembre. En janvier et février, Théâtre est prévu pour tous les enfants. M Fustier signale un problème de salle.

Le S.I.M.I. se réunira le mardi 29 septembre pour revoir le budget des TAPS qui est plus élevé que prévu.

Le nouveau projecteur a été reçu et doit être installé ces jours-ci.

Le sautoir extérieur n'étant pas utilisé conformément, sera supprimé et remplacé par un revêtement stabilisé.

Le grillage qui a été détérioré sera remplacé par un maillage renforcé.

7- Ancienne école – cession de terrain :

L'inspecteur des Domaines a estimé à 40 euros du m² soit 10400 euros pour 260 m².

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette estimation. Une proposition d'achat de l'école et de la moitié du terrain adjacent a été faite à 145000 euros au Conseil Municipal. L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.

8- Questions diverses :

-Tentative de cambriolage à la salle polyvalente : Pas de vol à signaler mais la porte d'entrée a été forcée et abîmée.

- Chantier d'insertion 2015 : Four de Coissard – Suite à un problème de logistique le Conseil Municipal accepte le report des travaux en 2016.

-Une rencontre est proposée le **Samedi 19 septembre 2015 à 10 h 30 en Mairie** afin de dialoguer, proposer, se renseigner sur les possibilités d'aides aux réfugiés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 heures 30.